



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
MULHOUSE ALSACE AGGLOMÉRATION**
Sous la présidence de Fabian JORDAN
Président

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION
Séance du 7 novembre 2022

86 élus présents (102 en exercice, 10 procurations)

M. Jean-Luc SCHILDKNECHT est désigné secrétaire de séance.

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023 (31/7.10.2/812C)

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation du Territoire de la République prévoit que dans les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus, le Président présente au Conseil d'Agglomération un rapport sur les orientations budgétaires dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Ce rapport porte sur les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Pour les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Par ailleurs, la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit, à travers son article 13, deux nouvelles obligations relatives à la présentation du rapport d'orientations budgétaires. Celui-ci doit présenter les objectifs de la collectivité en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, ainsi qu'en matière d'évolution du besoin de financement annuel.

Le rapport annexé qui précise les enjeux de la stratégie financière et les priorités de l'action communautaire pour le prochain exercice budgétaire, a pour objet de faciliter le débat sur les orientations budgétaires pour 2023. Il a été élaboré afin de servir de base aux échanges du Conseil d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- prend acte, par son vote, de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 qui lui a été soumis.

PJ : 1

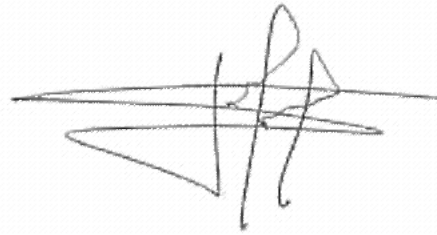
Le Conseil d'agglomération prend acte, par son vote à l'unanimité des suffrages exprimés, de la tenue du débat d'orientation budgétaire sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire 2023 qui lui a été soumis.

Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JL Schildknecht', with a long horizontal stroke extending to the left.

Jean-Luc SCHILDKNECHT

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F Jordan', with a long horizontal stroke extending to the left.

Fabian JORDAN

Rapport d'Orientations Budgétaires 2023



**Conseil d'Agglomération
du 07 novembre 2022**

SOMMAIRE

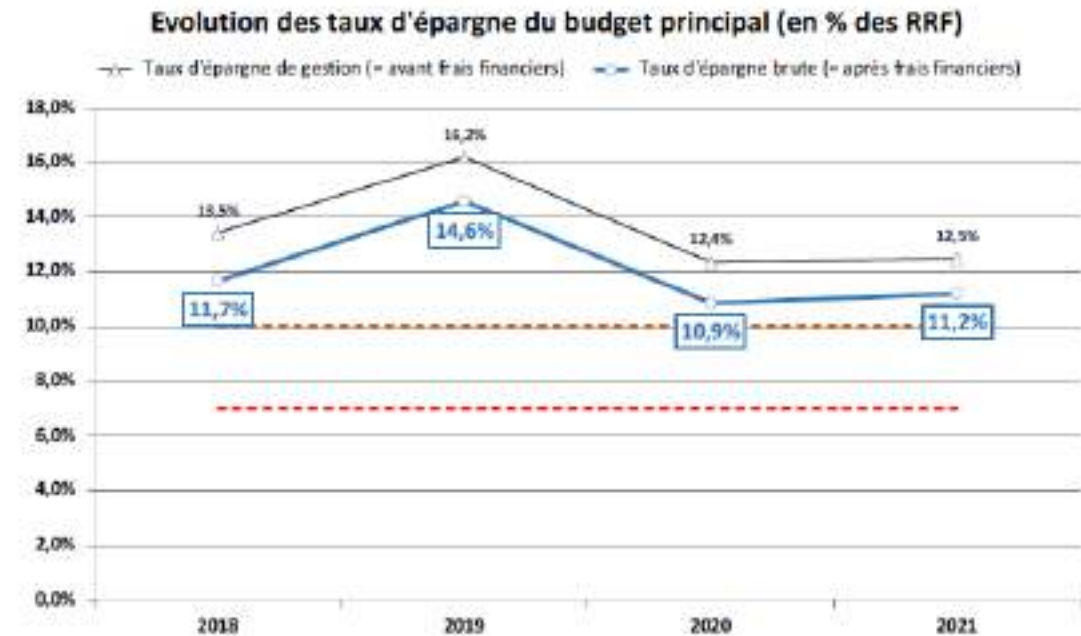
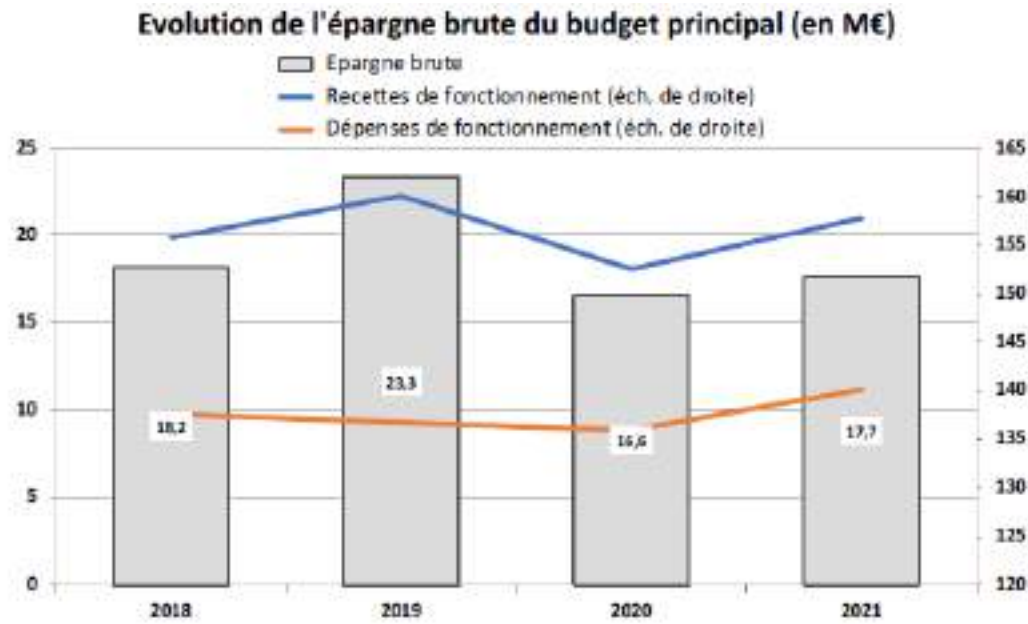
1. **Une situation financière affectée par la crise sanitaire mais qui reste saine**
2. **Une baisse du recours à l'emprunt dans un contexte de rebond des taux**
3. **Une variation des dépenses de personnel affectée par les mesures nationales**
4. **Une élaboration budgétaire 2022-2027 dans un contexte extrêmement incertain et contraint**
5. **Les projections budgétaires 2022-2027 – budget général et budget transports**
6. **Les enjeux et orientations du budget du chauffage urbain**
7. **Les enjeux et orientations du budget de l'eau**
8. **Les priorités 2023**
9. **Conclusion**

1. Une situation financière affectée par la crise sanitaire mais qui reste saine

Des ratios financiers en amélioration mais encore exposés à la crise sanitaire

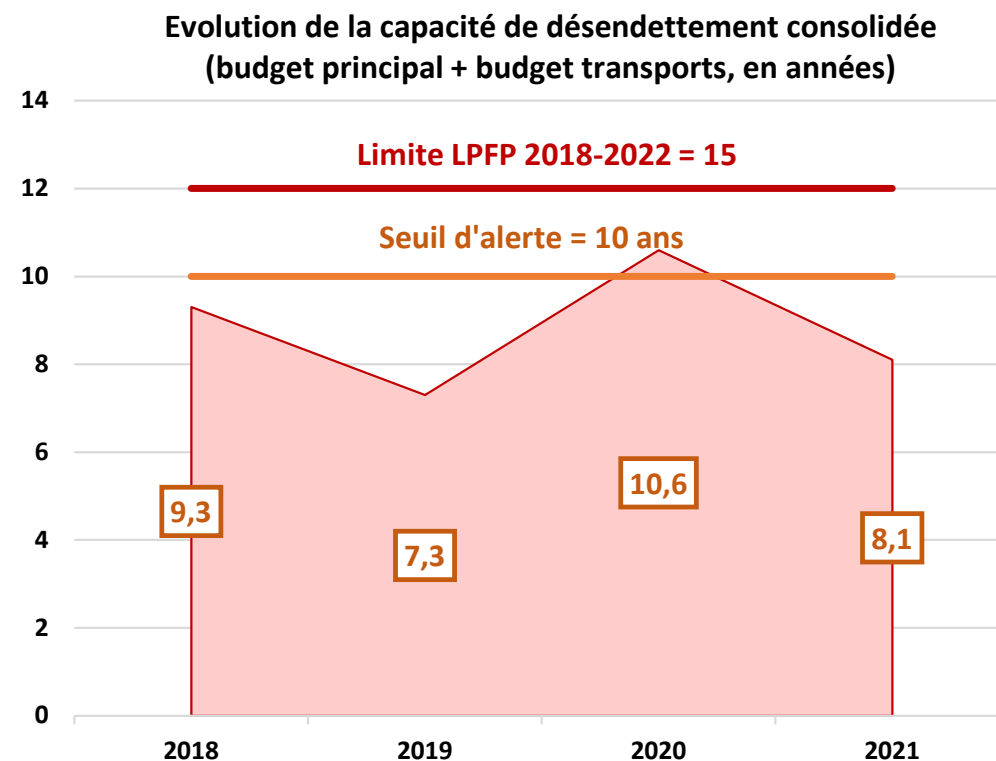
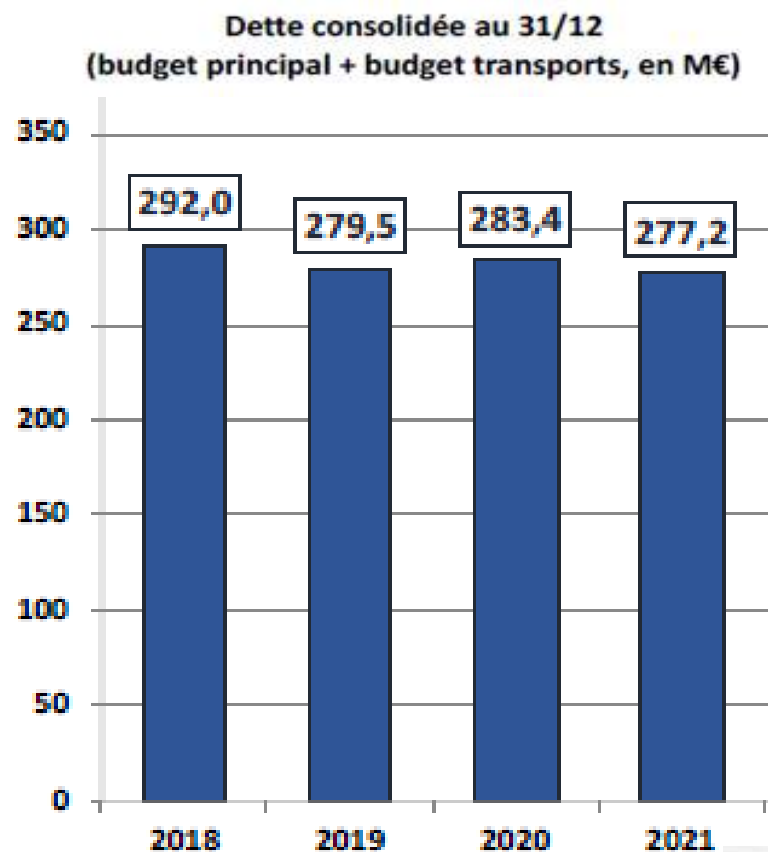
Sur le budget général :

- Après un point haut en 2019 et un fléchissement 2020 lié à la crise sanitaire, l'épargne brute se redresse partiellement grâce à une dynamique fiscale positive
- Le taux d'épargne brute atteint 17,7 M€ soit 11,1%, supérieur au seuil d'alerte de 10% mais inférieur à la moyenne de la strate



La dette et la capacité de désendettement stabilisées

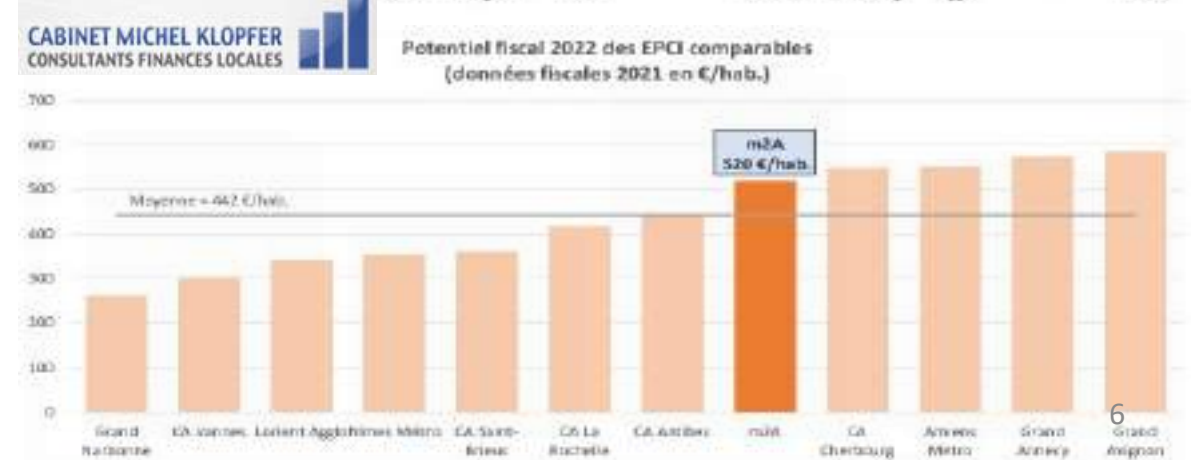
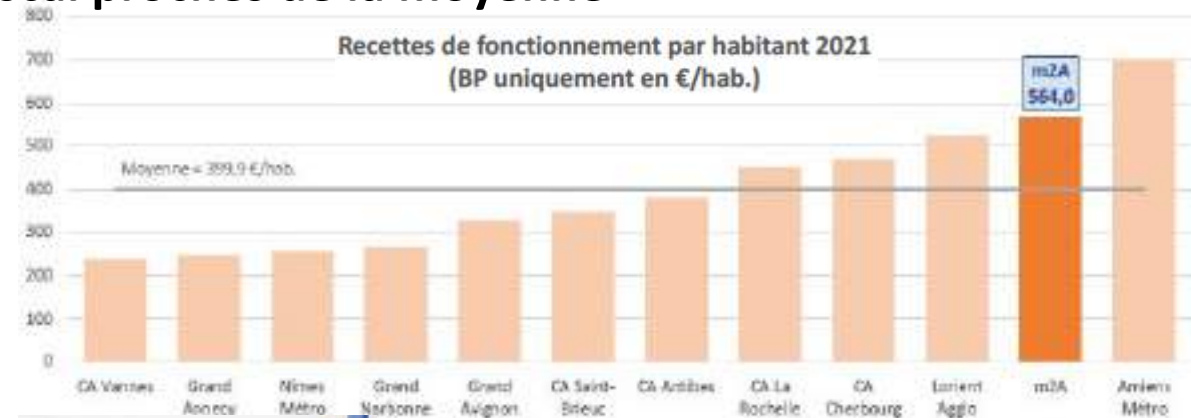
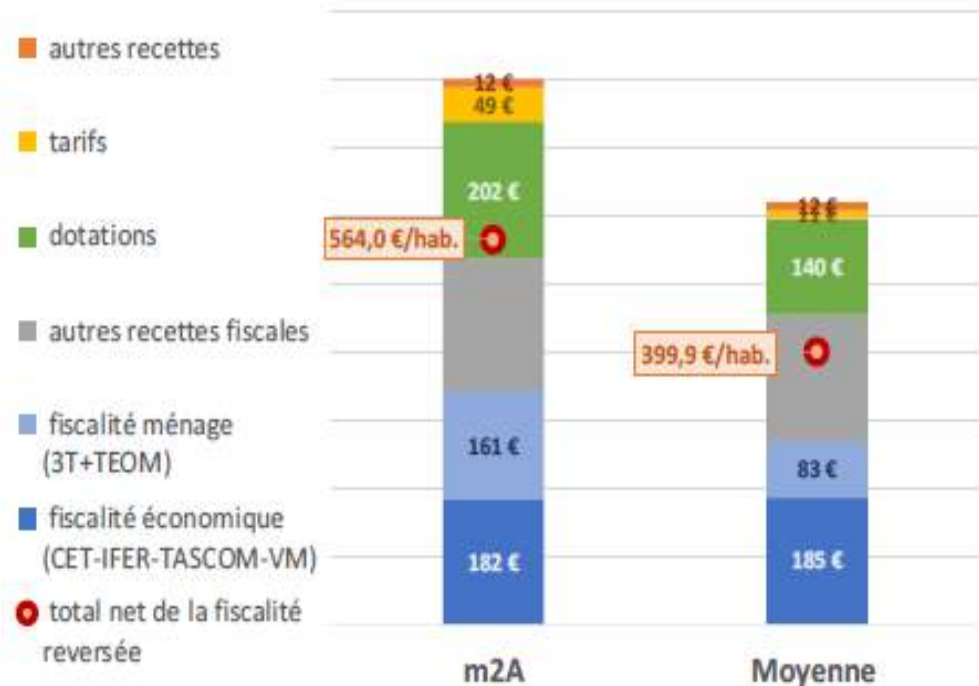
- La capacité de désendettement consolidée s'améliore à 8,1 années sous l'effet conjugué du rebond de l'épargne et d'un moindre recours à l'emprunt
- L'encours de dette a diminué en 2021 (-14 M€) et atteint 277,2 M€



Des recettes de fonctionnement plus importantes que la moyenne mais présentant des fragilités

- Les recettes réelles de fonctionnement/hab. supérieures de 40% à la moyenne : poids des recettes tarifaires (9% contre 3% en moyenne) exposant m2A à la crise sanitaire + poids important des dotations d'Etat (37% contre 32% en moyenne) exposant m2A à un faible dynamisme voire remise en question
- Des recettes fiscales/hab. et un potentiel fiscal proches de la moyenne

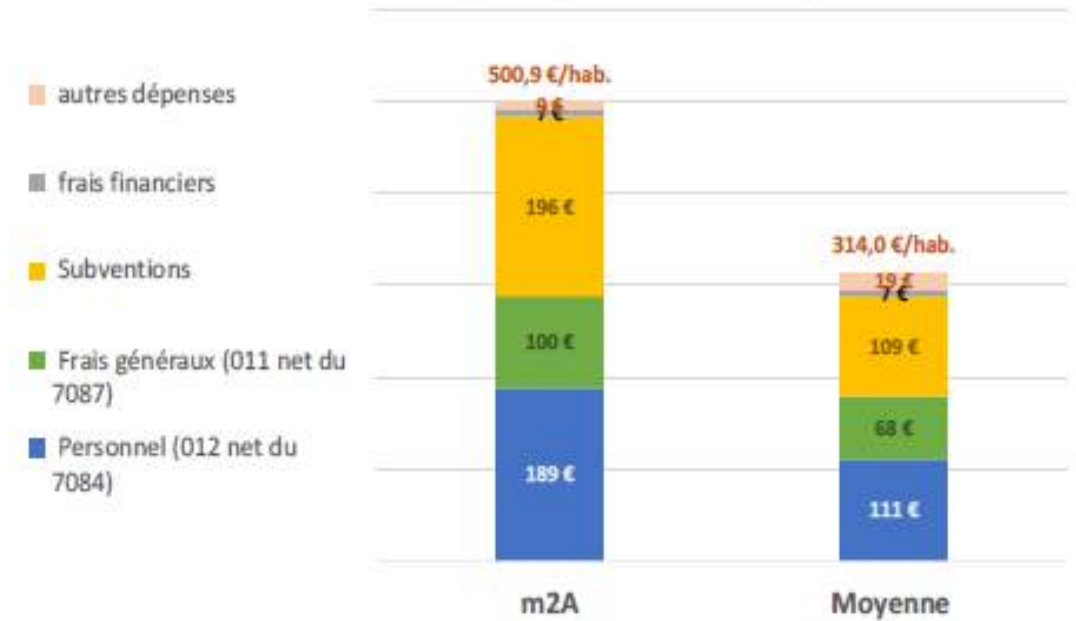
Décomposition des recettes réelles de fonctionnement par nature en 2021 (BP uniquement en €/hab.)



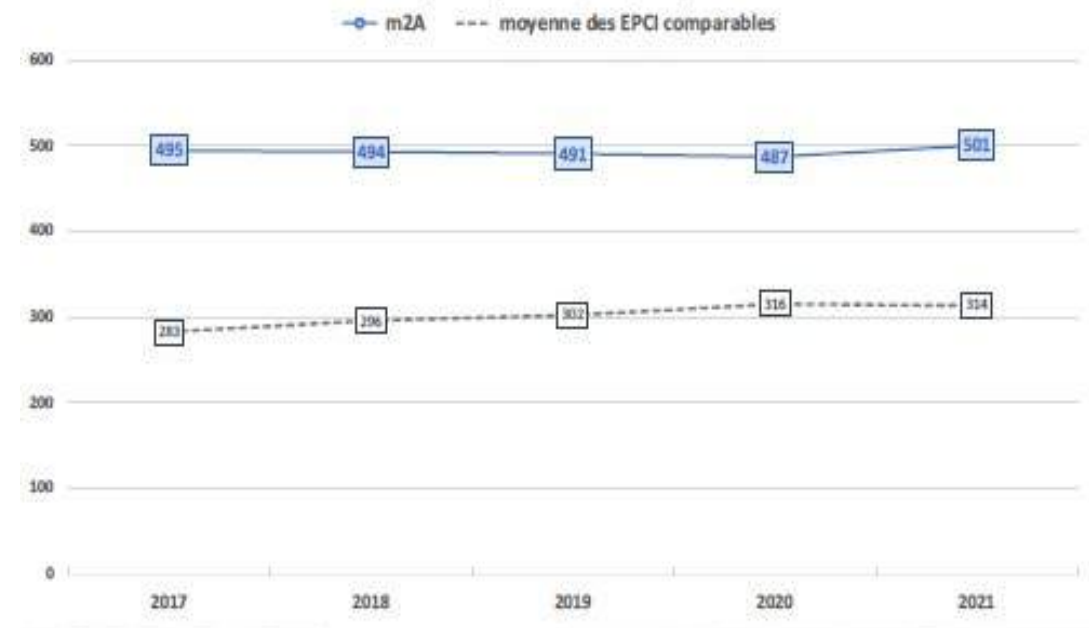
Une progression très contenue des dépenses de fonctionnement

- Des dépenses de fonctionnement/hab. supérieures de 50% à la moyenne du fait des compétences portées par le budget principal
- Une progression très modérée de +0,8%/an en moyenne entre 2018 et 2021
- Masse salariale, ACTP et contributions SIVOM et Transports représentent les 3/4 des dépenses

Décomposition des dépenses réelles de fonctionnement par nature en 2021 (BP uniquement en €/hab.)

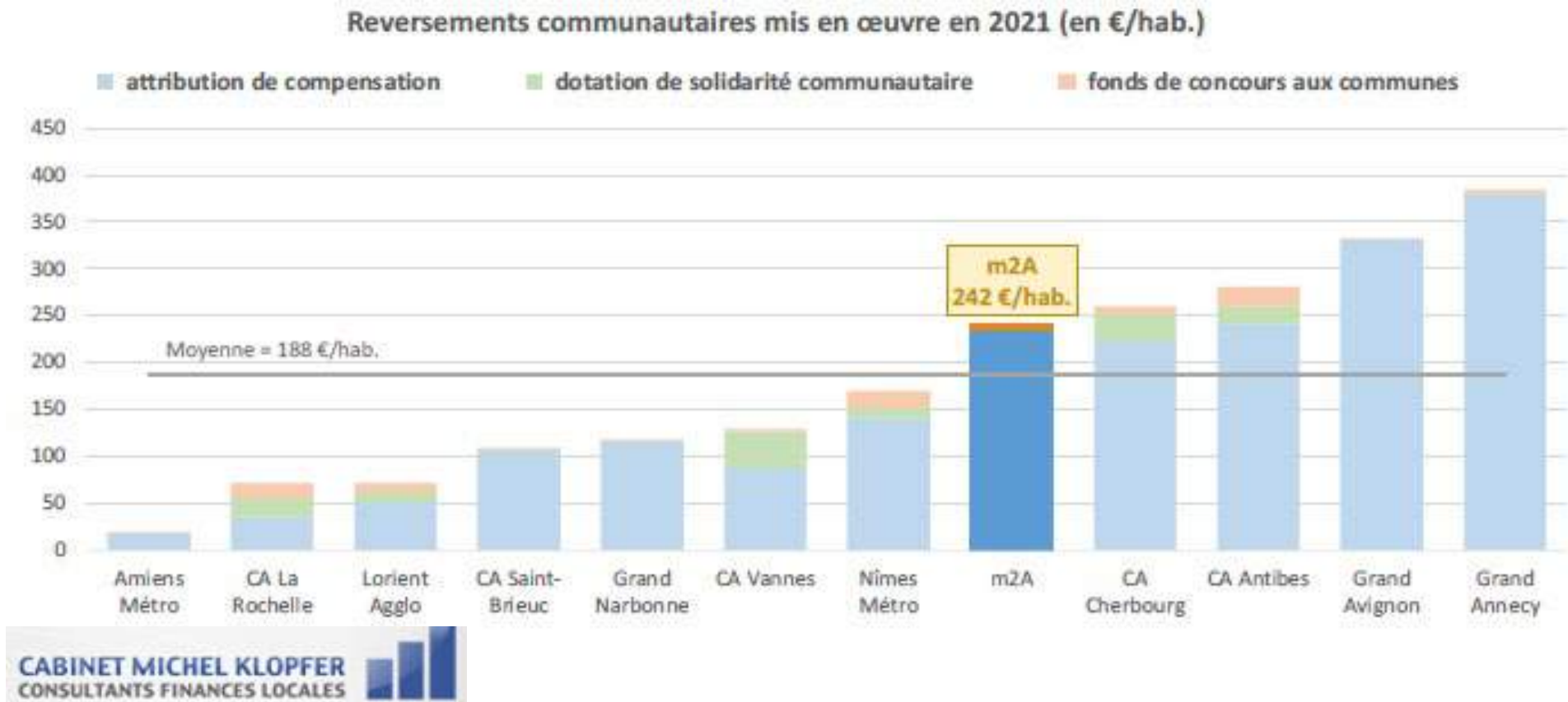


Evolution des dépenses de fonctionnement sur la période 2017-2021 (BP uniquement, en €/hab.)



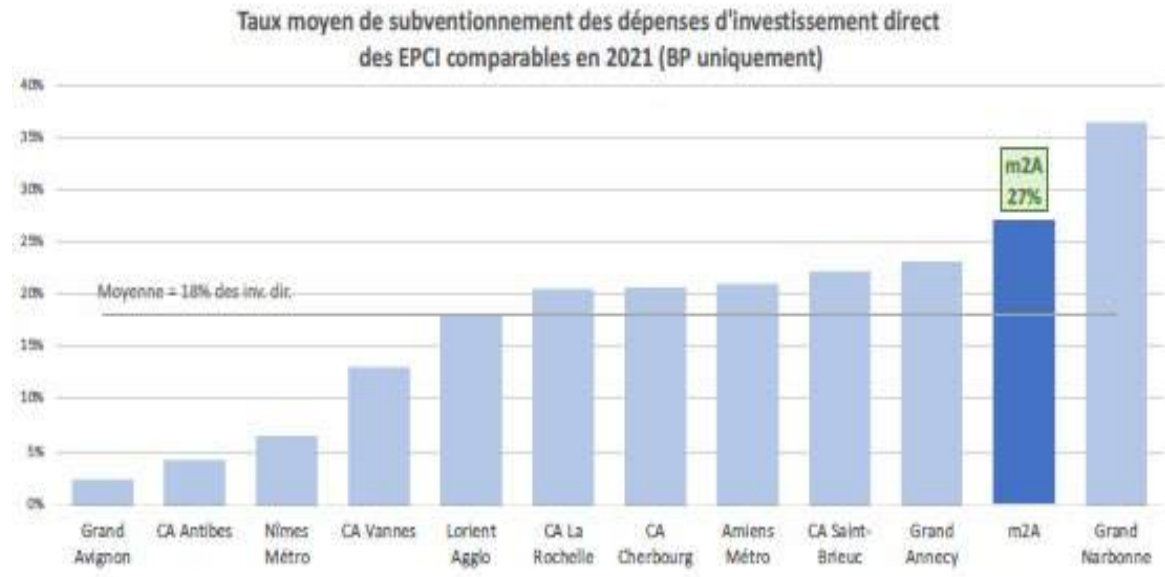
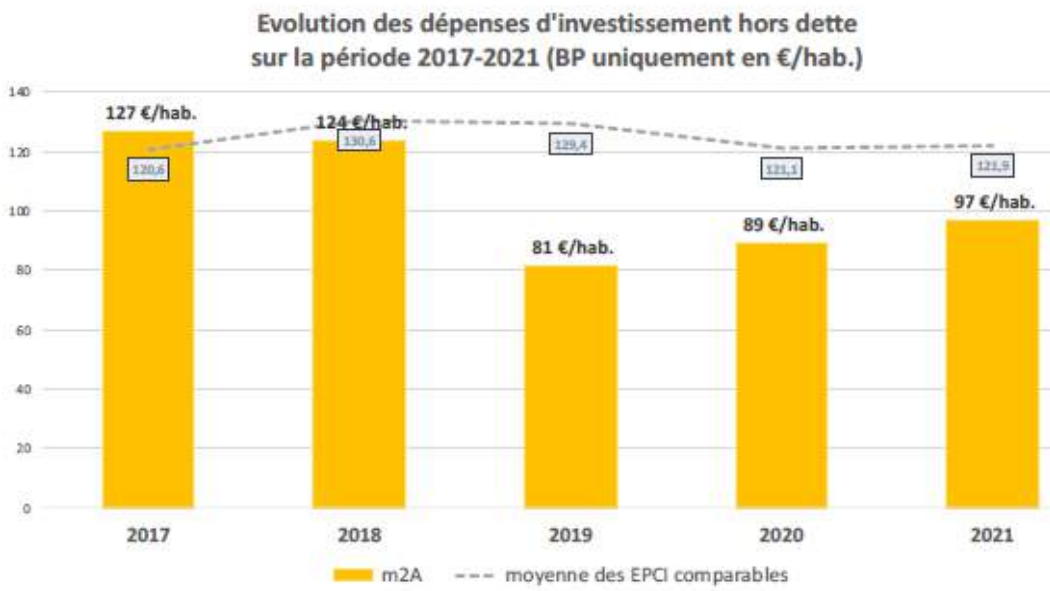
Des reversements communautaires qui atteignent un niveau médian

- 244 €/hab. de reversements communautaires :
 - 65,4 M€ d'attributions de compensation
 - 1 M€ de dotation de solidarité communautaire



Des investissements mesurés et bien subventionnés

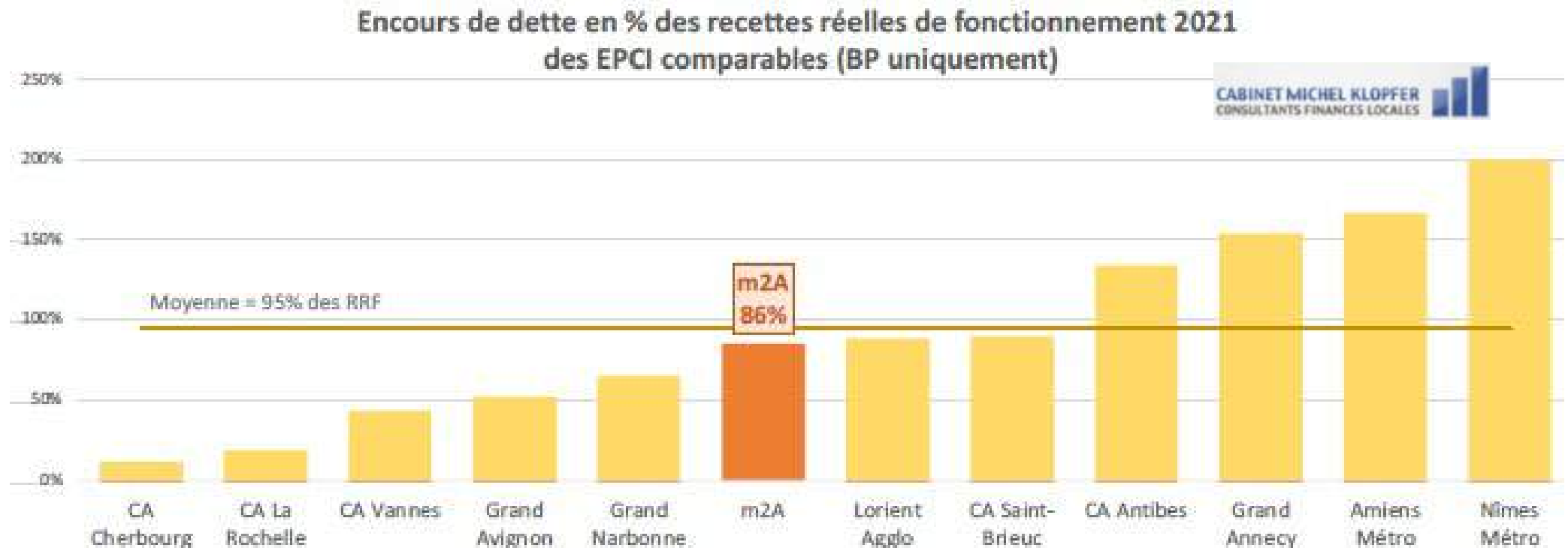
- L'effort d'investissement ressort à 104 €/hab contre 125 €/hab en moyenne sur la période 2017-2021
- M2A se distingue par un taux de subvention plutôt élevé au 2^{ème} rang de la strate



2. Une baisse du recours à l'emprunt dans un contexte de rebond des taux

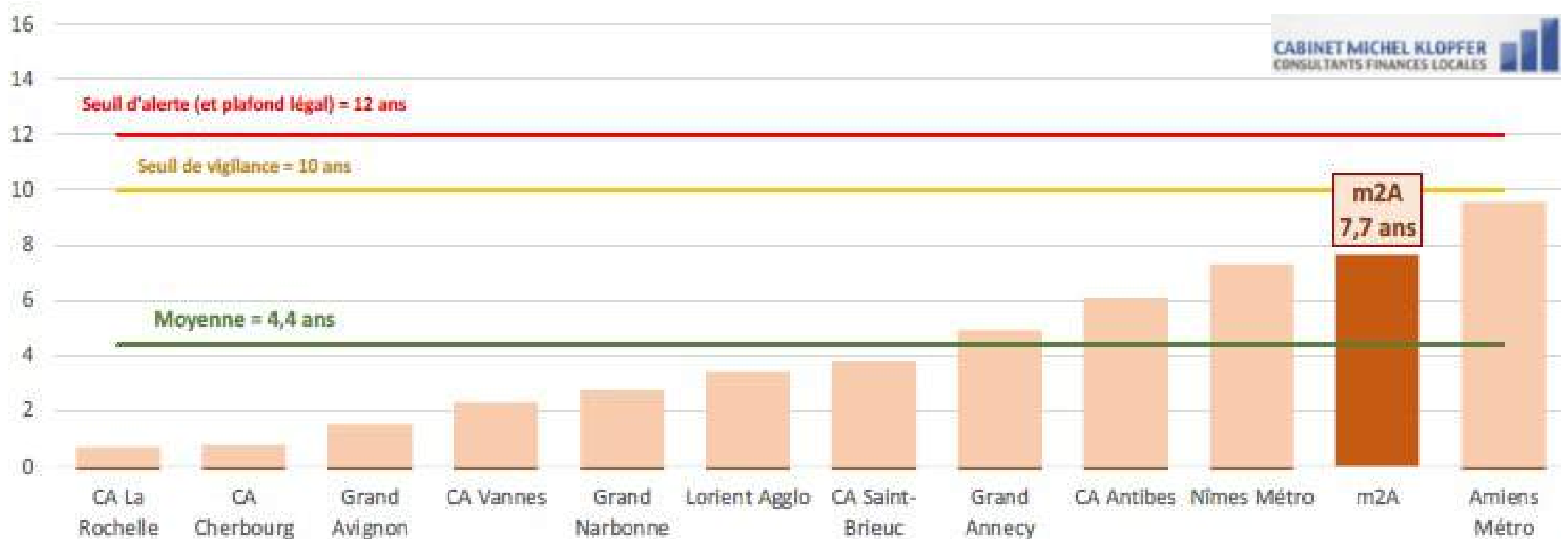
Endettement du budget principal

- M2A porte 136,2 M€ de dette en retrait de -4,3 M€ à fin 2021 soit 328 €/habitant (378 €/habitant en 2020)
- Un taux d'endettement 2021 à 86% qui se situe en dessous de la moyenne de la strate : (95% des recettes réelles de fonctionnement en moyenne)



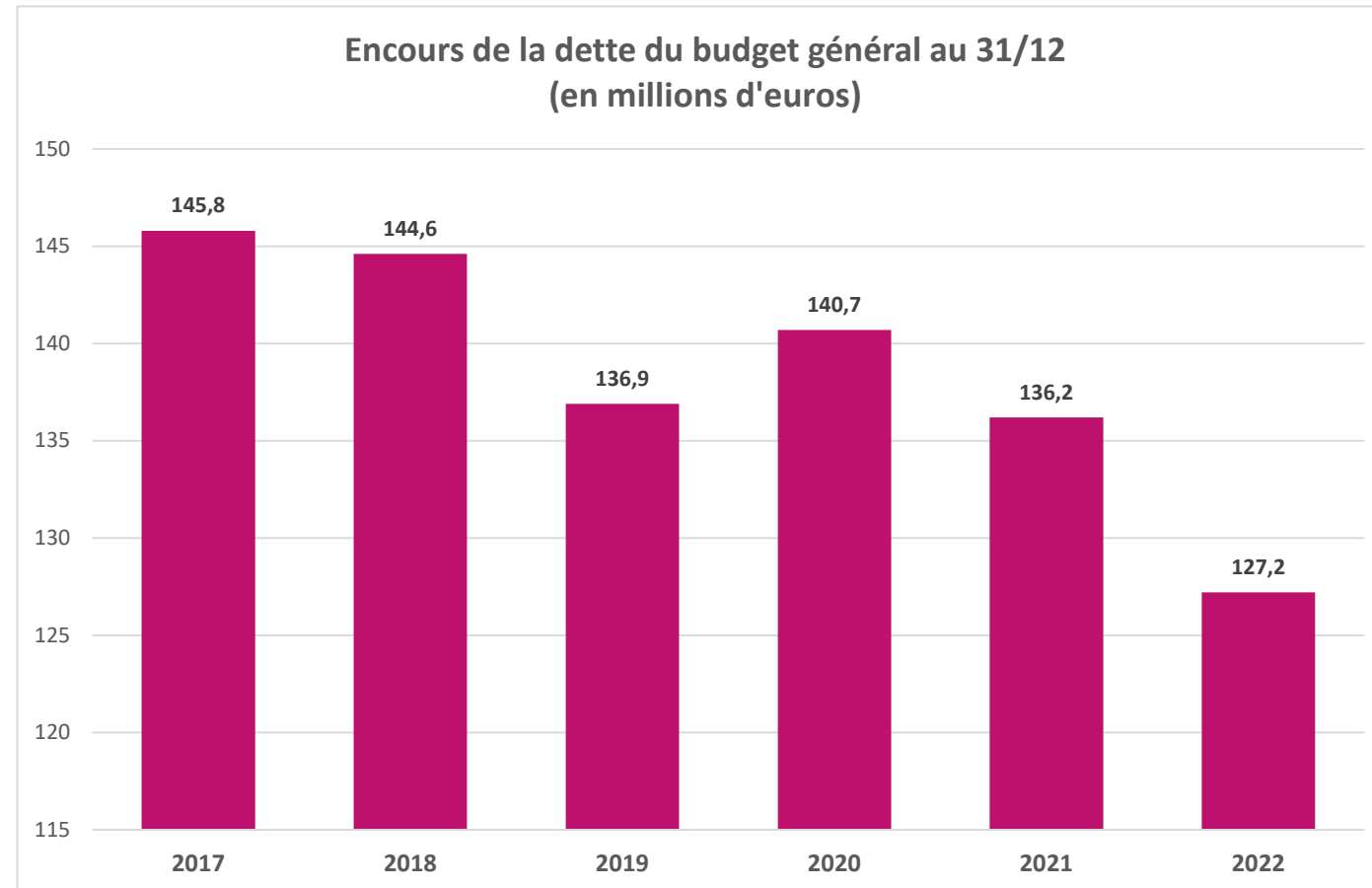
Endettement du budget principal

- La dégradation de l'autofinancement liée à la crise sanitaire a entraîné une détérioration de la solvabilité du budget principal plus rapide que la moyenne des EPCI comparables
- La capacité de désendettement du budget principal ressort à 7,7 ans, encore éloignée du seuil d'alerte



Endettement du budget principal

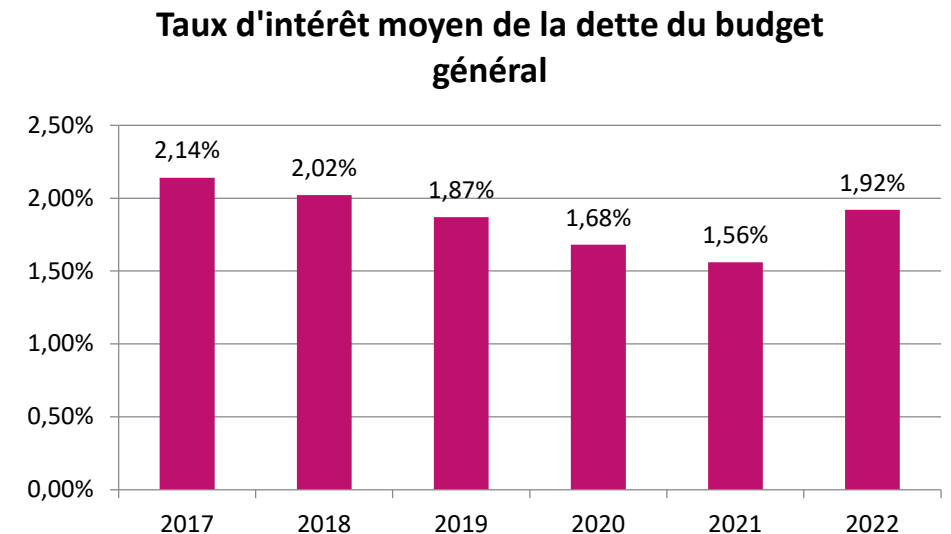
- Après un rebond en 2020, l'encours de dette diminue depuis, du fait du recours limité à l'emprunt (5,5 M€ en 2022) et est anticipé à 127,2 M€ à fin 2022



Endettement du budget principal

- Baisse du taux moyen de la dette jusqu'au 1^{er} semestre 2022 pour une durée de vie résiduelle de la dette de 10,5 années
- Un rebond du taux moyen est attendu en 2022 pour atteindre 1,92% en fin d'exercice
- En 2022, deux emprunts ont été réalisés aux conditions suivantes :
 - LA NEF - 2,5 M€ - taux fixe de 0,65% sur 15 ans
 - BANQUE POPULAIRE - 3 M€ - taux fixe de 0,73% sur 15 ans

Répartition de la dette par type de risque			
Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen annuel
Fixe	71,4 M€	56,12%	2,10%
Fixe à phase	13,2 M€	10,34%	0,73%
Variable	33,8 M€	26,58%	1,75%
Livret A	6,8 M€	5,39%	2,82%
Barrière	2,0 M€	1,57%	3,13%
Ensemble des risques	127,2 M€	100,00%	1,92%

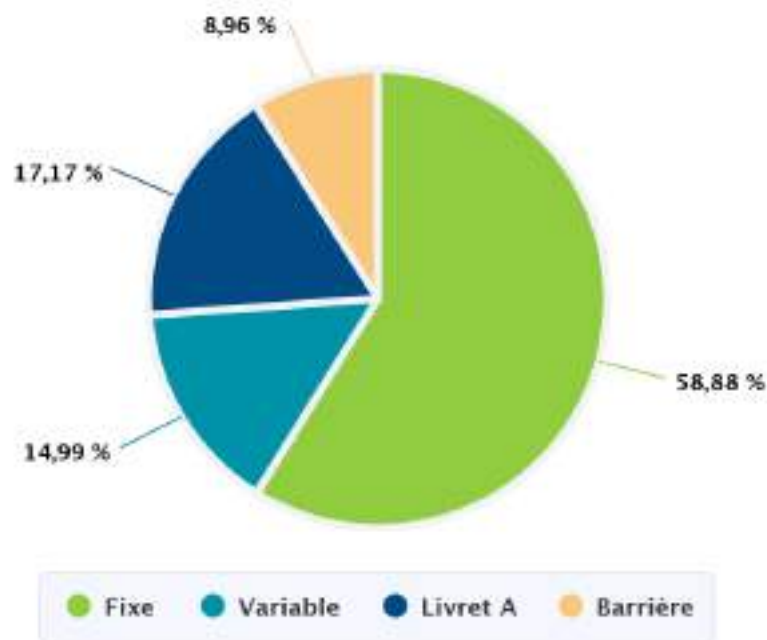


Endettement du budget Transports

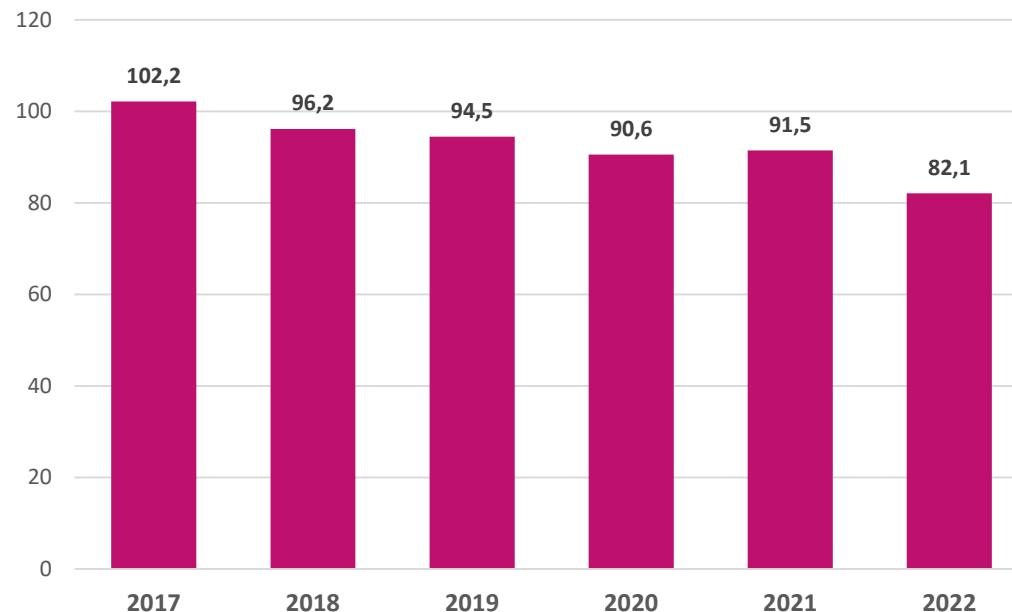
- Au 31/12/2022, l'encours du budget annexe Transports est anticipé en baisse de -9,4 M€
- Le taux moyen de la dette atteint 1,97% à fin 2022
- La répartition entre taux fixe et variable reste équilibrée

Dette par type de risque au 31/12/2022

Source : Finance Active



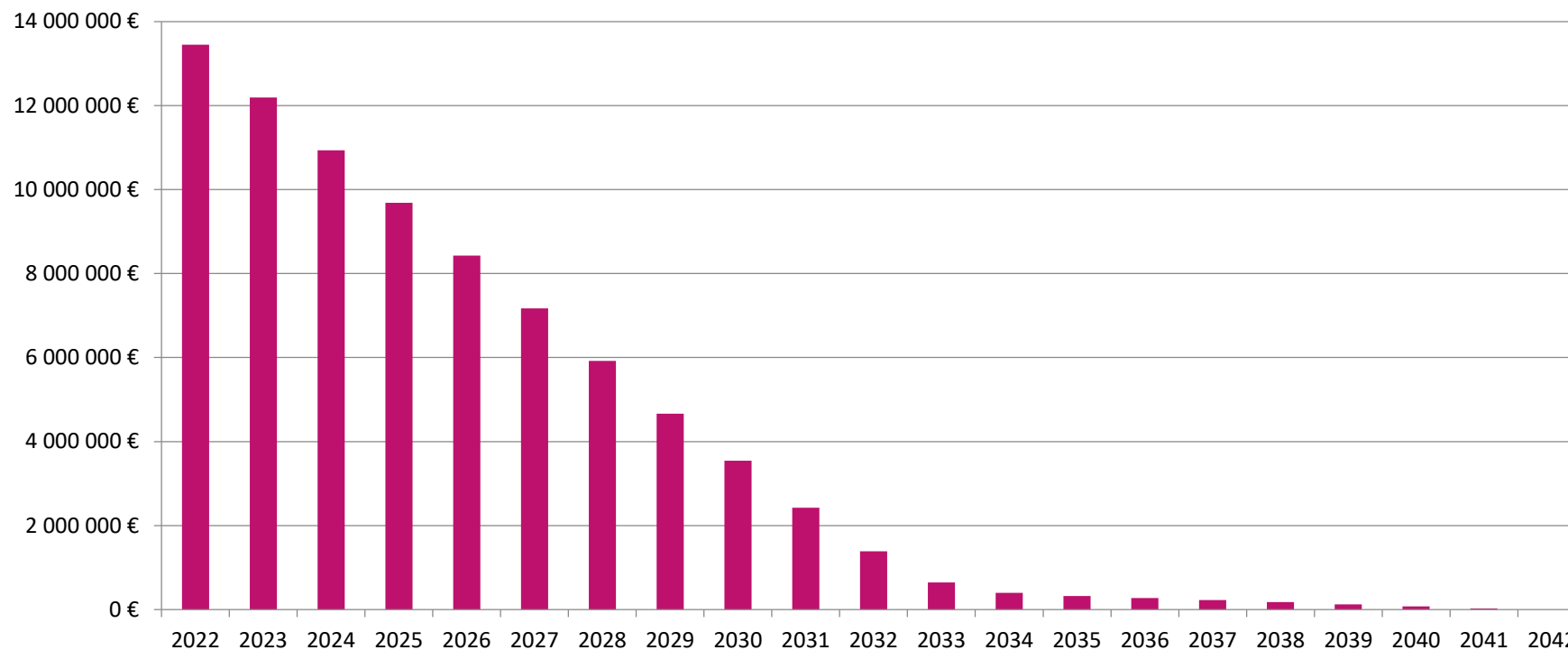
Encours de la dette du budget transports au 31/12
(en millions d'euros)



Endettement du budget Chauffage Urbain

- La dette se compose de 8 emprunts classés 1A sur l'échelle des risques pour un encours à 13,4 M€ au 31/12/2022, un taux moyen de 1,62% et orientée à 90% sur le taux fixe
- En 2022, un emprunt a été réalisé aux conditions suivantes :
 - CREDIT MUTUEL - 1 M€ - taux fixe de 0,95% sur 20 ans

Profil d'extinction de la dette au budget chauffage urbain



3. Une variation des dépenses de personnel affectée par les mesures nationales

- La structure de la masse salariale se présente de la manière suivante :

STRUCTURE CHARGES DE PERSONNEL (CA exercice clos)				
	Dépenses 2020	Dépenses 2021	Evolution %	Evolution €
Traitements indiciaires	51 832 615,01 €	52 199 268,23 €	0,71%	366 653,22 €
NBI	933 051,50 €	890 575,97 €	-4,55%	-42 475,53 €
Régimes indemnitaires	8 083 949,82 €	8 024 615,80 €	-0,73%	-59 334,02 €
Participation aux mutuelles (santé + prévoyance)	1 080 262,44 €	1 078 567,78 €	-0,16%	-1 694,66 €
Heures supplémentaires	1 240 938,50 €	1 336 873,36 €	7,73%	95 934,86 €
Vacations (emplois aidés compris)	1 182 807,62 €	1 336 653,98 €	13,01%	153 846,37 €
Astreintes	110 408,97 €	192 912,25 €	74,73%	82 503,28 €
Autres éléments de rémunération (SFT, Indemnité de Résidence...)	1 276 347,77 €	1 188 815,24 €	-6,86%	-87 532,52 €
Autres charges de personnel (hors paie)	4 143 016,74 €	4 570 096,86 €	10,31%	427 080,12 €
CA	69 883 398,36 €	70 818 379,47 €	1,34%	934 981,11 €

- Pour l'exercice 2021, les avantages en nature octroyés par la collectivité sont les suivants :

Avantages en nature en 2021 en €				
Logements	Repas	Véhicules	PDE	TOTAL
59 183 €	5 297 €	7 417 €	22 118 €	94 015 €

- **Les charges de personnel sont impactées par les mesures nationales**
 - effet budgétaire de 2,4 M€ en année pleine de la revalorisation du point d'indice de +3,5% en juillet 2022
 - 0,548 M€ pour les mesures en faveur des catégorie B et C
 - 0,182 en raison des mesures liées à l'évolution du SMIC
- Total : 3,13 M€ en année pleine**

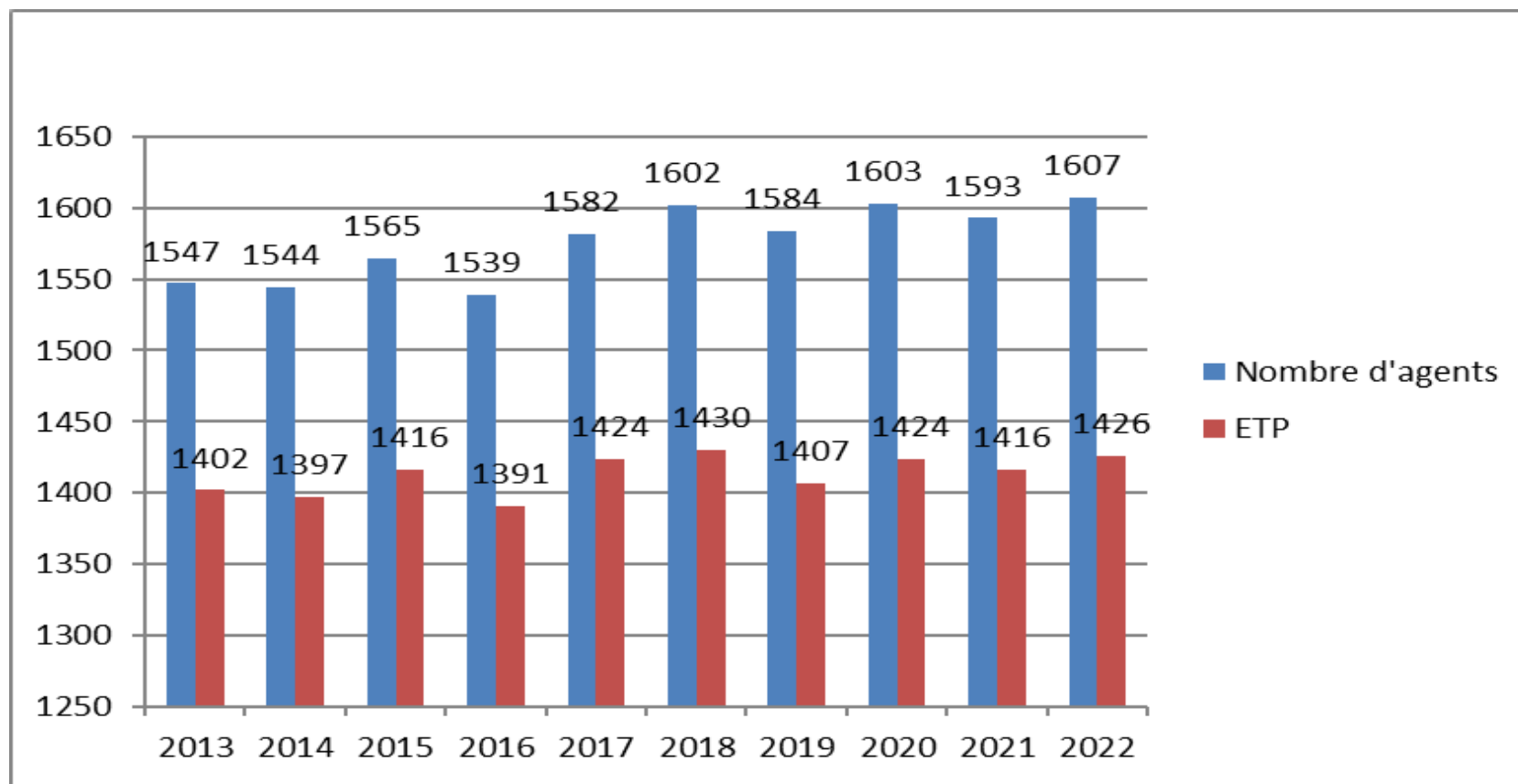
En M€	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022 prév	CA 2023 prév
Total des charges de personnel	67,03	67,03	67,63	69,88	70,82	73,50	75,31
<i>Evolution</i>	<i>5,6%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,9%</i>	<i>3,3%</i>	<i>1,3%</i>	<i>3,8%</i>	<i>2,5%</i>
Dont services mutualisés	21,76	20,64	20,56	21,63	21,04	21,15	20,59
<i>Evolution</i>	<i>10,1%</i>	<i>-5,1%</i>	<i>-0,4%</i>	<i>5,2%</i>	<i>-2,7%</i>	<i>0,5%</i>	<i>-2,6%</i>
Dont services communautaires	45,27	46,39	47,07	47,25	49,78	52,35	54,72
<i>Evolution</i>	<i>3,5%</i>	<i>2,5%</i>	<i>1,5%</i>	<i>0,4%</i>	<i>5,4%</i>	<i>5,2%</i>	<i>4,5%</i>

- **Le dispositif de mutualisation avec la Ville de Mulhouse prévoit une refacturation annuelle des frais de mutualisation par m2A selon une clé de répartition actualisée chaque année**

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 prév
Part de la mutualisation à la charge de m2A	48,1%	49,2%	48,8%	49,5%	49,0%	49,0%
Part de la mutualisation à la charge de Mulhouse	51,9%	50,8%	51,2%	50,5%	51,0%	51,0%
Montant reversé par la Ville de Mulhouse	11,29	10,49	10,52	10,93	10,72	10,79

- Depuis 2013 on constate une stabilité des effectifs (emplois pourvus) avec l'effet fusion CCPFRS en 2017 et une augmentation liée au développement du périscolaire en 2018

**Evolution des effectifs
(postes pourvus) de 2013 à 2022**



- **Durée effective du temps de travail de l'année 2022 :**

Depuis le 1^{er} janvier 2015, dans le cadre d'un accord avec les organisations syndicales, m2A applique l'horaire de travail légal, grâce à une augmentation de 42 heures du nombre annuel d'heures travaillées

- **Répartition des agents par catégorie :**

Catégories	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Prév 2021	2022
A	197	196	191	189	217	225	224	227
B	273	263	271	273	240	245	243	243
C	1095	1080	1120	1140	1127	1133	1128	1137
Total	1565	1539	1582	1602	1584	1603	1595	1607

- **Participation à la protection sociale complémentaire :**

m2A respecte les termes de la loi de transformation de la fonction publique : participation obligatoire employeurs territoriaux au financement des garanties de la protection sociale complémentaire des agents entre 2024 et 2026 → 1 400 agents couverts pour un coût de 807 K€ et à un niveau supérieur à la moyenne (576 €/an contre 373 €/an en moyenne)

Elle est modulée en fonction des revenus, de la composition familiale et des garanties choisies par les agents avec 2 contrats sélectionnés : Générali pour la prévoyance et Muta Santé pour la santé

4. Une élaboration budgétaire dans un contexte extrêmement incertain et contraint

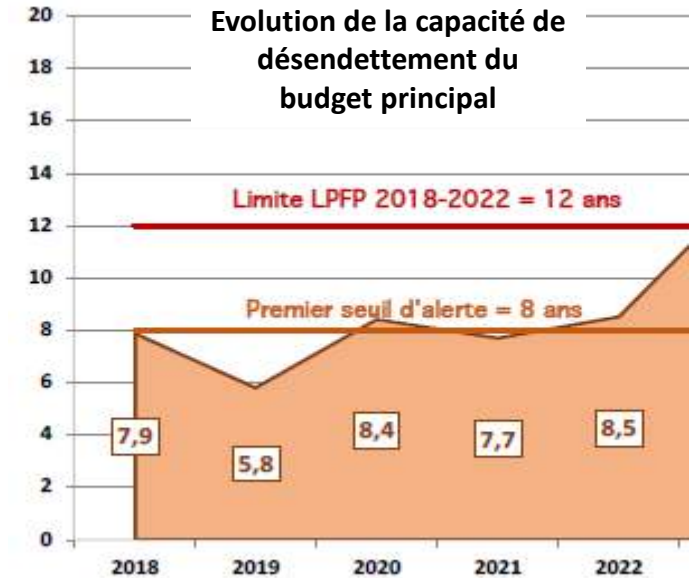
Un résultat 2022 impacté par l'inflation

▪ Budget principal :

- une épargne brute prévisionnelle 2022 dégradée de -1,5 à -3 M€ avec progression des dépenses courantes sous l'effet de l'inflation et de la hausse du point d'indice sur 1 semestre
- une capacité de désendettement en augmentation
- Un dispositif de soutien des collectivités face aux surcharges (loi de finances rectificative 2022) qui ne compensera pas les accroissements de dépenses de rémunération, d'énergie et d'alimentation pour m2A

▪ Budget Transports :

- Une contribution du budget principal limitée à +1 à +2 M€ par rapport à 2021 grâce à la bonne tenue du Versement Mobilité
- les recettes usagers toujours en retrait



Des contraintes inédites réduisant les marges de manœuvre budgétaires (1/2)

En recettes :

- **niveau de recettes encore dépendant du Covid**
 - **perte définitive du FPIC depuis 2021** (2,4 M€ en 2016)
 - **perte de pouvoir fiscal** : suppression de la TH et division par 2 du foncier bâti et cotisation foncière des entreprises des industriels
 - **suppression de la CVAE dès 2023** avec lissage sur 2 ans et compensation par une part de TVA basée sur la moyenne de CVAE 2020, 2021 et 2022
 - **risque d'une baisse de -5%/an de la dotation d'intercommunalité** : en raison d'un coefficient d'intégration fiscale proche du seuil de perte de garantie
 - **pacte de confiance du PLF 2023** : encadrement de l'évolution des dépenses de fonctionnement à un rythme inférieur de 0,5 points à l'inflation : 3,8% sur 2023
- sanction : refus d'accès à certaines dotations d'Etat

<i>Collectivités territoriales et groupements à fiscalité propre</i>	2023	2024	2025	2026	2027
Dépenses de fonctionnement	+3,8 %	+2,5 %	+1,6 %	+1,3 %	+1,3 %

Des contraintes inédites réduisant les marges de manœuvre budgétaires (2/2)

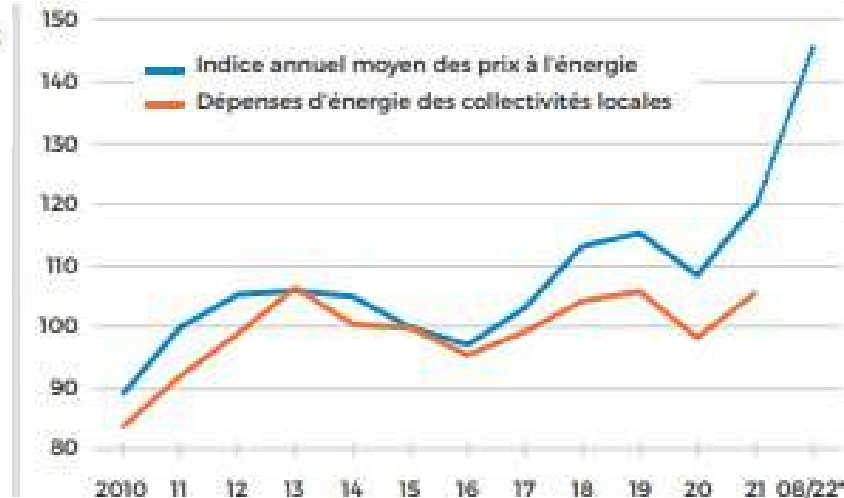
En dépenses :

- **impact de l'inflation : +5,8%** sur les achats de fournitures et les projets d'investissements
- **impact financiers de la hausse du point d'indice** : +3,5 points au 1^{er} juillet (+2,4 M€ en année pleine pour m2A)
- **rebond des taux d'intérêts** qui menace l'investissement : fin 2020 0,33% fixe sur 15 ans vs 3% à fin septembre 2022
- **risque de hausse du prélèvement FPIC** du fait de la réforme des indicateurs de répartition
- **Une envolée du prix du mégawatt/heure** (+200% électricité et +300% gaz entre mai et fin septembre) alimentée par le conflit en Ukraine, la spéculation et les tensions sur les matières premières

Une flambée des coûts de l'énergie

- Les projections budgétaires s'appuient sur les cours de l'énergie à date qui se traduisent par un doublement des dépenses en matière énergétique pour m2A (+6 M€ anticipés) entre 2022 et 2023
- Ces projections sont susceptibles d'importantes variations plus ou moins favorables pour les collectivités. Elles sont dépendantes :
 - de l'impact des mesures de sobriété et d'efficacité énergétiques décidées par m2A
 - d'éventuelles mesures de plafonnement des effets de la hausse des prix de l'énergie pour les collectivités dans le PLF 2023
 - d'une modification du système de cotation du prix de l'électricité à l'échelle européenne
 - du cours des énergies à l'attribution des marchés dans un contexte de forte volatilité

Évolutions comparées de l'indice des prix à l'énergie et des dépenses d'énergie des collectivités locales
© La Banque Postale



Les objectifs en matière de gestion financière

Préserver une situation financière saine au regard des principaux ratios d'analyse financière des collectivités exige impérativement :

- **de contenir au maximum l'évolution des dépenses de fonctionnement liée à la flambée de l'énergie, l'inflation et la hausse du point d'indice de +3,5 points**
- **de se prémunir d'une éventuelle contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics**
- **de préserver un niveau d'épargne brute de 7 % minimum des recettes de fonctionnement**
- **de respecter un ratio de solvabilité proche des 12 ans pour limiter le recours à l'emprunt**

5. Les projections budgétaires 2022–2027 budget général et budget transports

Un impératif d'audit et de maîtrise de chaque poste de dépenses

La prospective financière 2022-2027 repose sur des projections d'évolution des dépenses de fonctionnement contenues à +1,5 à +2,5%/an pour respecter le pacte de confiance :

- **charges à caractère général** : cadrage à +1% par an à périmètre constant hors-énergie
- **énergie** : doublement de la dotation, puis -10%/an
- **masse salariale** : maîtrise de la progression à +2,5% à périmètre constant puis 2% par an pour absorber la hausse du point d'indice en 2022, du GVT et des mesures catégorielles
- **contributions au SIVOM** : variation moyenne de 2%
- **contribution au budget Transports** : calibrage en fonction du besoin de son équilibre budgétaire et dépendant du niveau de Versement Mobilité
- **subventions de fonctionnement** : réexamen approfondi de la pertinence et du montant avec objectif d'une évolution de +1,5% maximum y/c les DSP

Une dynamique des recettes exposée au contexte économique

Les projections de recettes de fonctionnement reposent sur :

- **une baisse des dotations d'Etat** dans le cadre du PLF 2023 sans indexation sur l'inflation
- **une évolution forfaitaire des bases fiscales selon l'inflation** : +5,8% à date
- +0,3% de progression physique des bases (TEOM, foncier bâti, THRS, CFE)
- **une croissance à +0,2% (données INSEE)**
- **une hypothèse de stabilité des taux**

La conjoncture économique et/ou les décisions de l'Etat +/- favorables notamment en matière d'accompagnement des collectivités peuvent impacter fortement la dynamique des recettes

	Projections 2023	
Dotation de compensation (ex CPS)	↘	Baisse anticipée de l'ordre de -2,2 %
Dotation d'intercommunalité	→	Stabilité anticipée dans le PLF 2023
FNGIR	→	Stable
DCRTP	→	Stable

Une dynamique des recettes exposée au contexte économique

	Projections 2023
CFE	↗ Revalorisation des bases indexée sur l'inflation issue des dernières prévisions de la Banque de France
CVAE	↗ Suppression. moyenne 2019-2021 : légère augmentation en 2023 par rapport à 2022
TASCOM	→ Revalorisation des bases indexée sur l'inflation qui compense la baisse de TASCOM des dernières années
Taxe de séjour	↗ Retour supposé au niveau d'avant-crise sanitaire
IFER	↗ Revalorisation des bases indexée sur l'inflation
Compensation TH - fraction TVA	↗ Croissance de l'année selon les dernières prévisions Banque de France
Impôts ménages	↗ Evolution physique modérée de +0,3% et revalorisation selon l'inflation
TEOM	
Rôles supplémentaires	↘ Croissance de l'année
Compensations fiscales	↗ Indexation sur la revalorisation des bases
Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales	↘ Disparition du FPIC du fait de l'évolution de l'indicateur de richesse du territoire de m2A en 2017
Participation de la CAF - périscolaire et petite enfance	↘ Stagnation voire légère baisse
Remboursements de charges de personnel	↗ Hausse suite à intégration des effectifs eau
Produits de tarification	↗ Retour progressif au niveau d'avant-crise sanitaire

Volume des investissements identifiés sur la période 2021-2026

Sur le budget général, les dépenses d'investissements estimées se chiffrent à 246 M€ de réalisations sur 6 ans soit 41 M€ par an avec prise en compte d'un taux de subventionnement des investissements directs de 20% des dépenses d'équipement

Budget principal Réalizations au CA en M€	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026	CA 2027	Moyenne 2022-2027	Total 2022- 2027
investissements directs en AP/CP (comptes 20/21/23)	14,94	25,41	26,21	24,30	22,03	21,35	22,37	134,24
fonds de concours en AP/CP (comptes 204)	9,73	17,92	11,10	11,76	12,69	10,07	12,21	73,27
Avances (comptes 27)	4,50	4,70	4,97	5,46	4,42	4,32	4,73	28,37
opérations pour compte de tiers (comptes 45)	2,75	2,28	1,90	1,43	1,20	0,69	1,71	10,25
Dépenses d'investissement totales	31,92	50,31	44,18	42,95	40,34	36,43	41,02	246,13
Recettes de subventions (comptes 13)	3,27	5,08	5,24	4,86	4,40	4,27	4,52	27,13
FCTVA (compte 10222)	2,08	3,54	3,65	3,39	3,07	2,98	3,12	18,72
Remboursements d'avances (comptes 27)	4,50	4,70	4,97	5,46	4,42	4,32	4,73	28,37
Opérations pour compte de tiers (comptes 451)	2,75	2,28	1,90	1,43	1,20	0,69	1,71	10,26
Effort d'équipement net	12,60	15,61	15,77	15,14	13,10	12,26	14,08	84,47

Respecter les ratios financiers implique de ramener les prévisions de volumes investis sur la période 2022-2027 de 41 M€/an à 35 M€/an par phasage des investissements

Volume des investissements identifiés sur la période 2021-2026

Sur le budget des Transports, le niveau de réalisation 2022-2027 est anticipé à 51 M€ soit 8,6 M€ en moyenne par an

Budget transports Réalizations au CA en M€	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	CA 2026	CA 2027	Moyenne 2022-2027	Total 2022- 2027
investissements directs	8,12	8,39	7,43	6,72	6,50	6,51	7,28	43,66
investissements immatériels	1,15	0,36	0,36	0,36	0,36	0,36	0,49	2,92
subventions d'investissement versées	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	0,85	5,10
Dépenses d'investissement totales	10,11	9,60	8,64	7,92	7,71	7,71	8,61	51,68
Recettes de subventions (comptes 13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Effort d'équipement net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Tous budgets confondus, la trajectoire du besoin de financement ressort dans le tableau ci-dessous :

	2022	2023	2024	2025	2026	2027
REMBOURSEMENT DE DETTE	30,7 M€	29,9 M€	31,1 M€	32,7 M€	33,9 M€	32,5 M€
EMPRUNTS	5,5 M€	15,1 M€	41,1 M€	39,4 M€	39,9 M€	33,3 M€
BESOIN DE FINANCEMENT	-25,2 M€	-14,8 M€	10,0 M€	6,6 M€	5,9 M€	0,8 M€

Le résultat de la prospective financière sur la période 2022-2027

La prise en compte de ces hypothèses de dépenses et de recettes et un nouveau phasage des investissements se traduit par les résultats suivants :

Sur le périmètre consolidé du Budget Principal + Budget Transports :

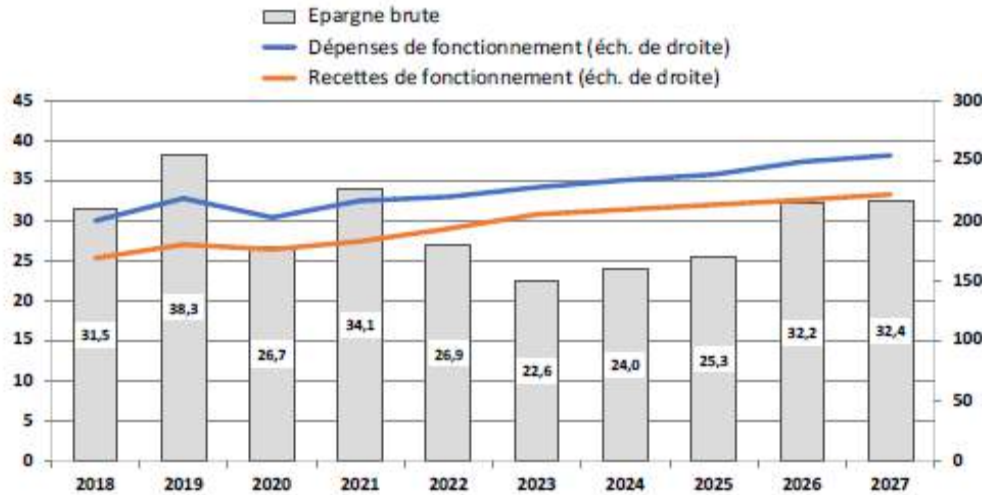
- Les ratios financiers sont affectés par le contexte : même si l'autofinancement se redresse progressivement, le taux d'épargne brute est supérieur au seuil de vigilance de 10% et la capacité de désendettement se situe entre 10 et 12 ans

Sur le périmètre du Budget Principal :

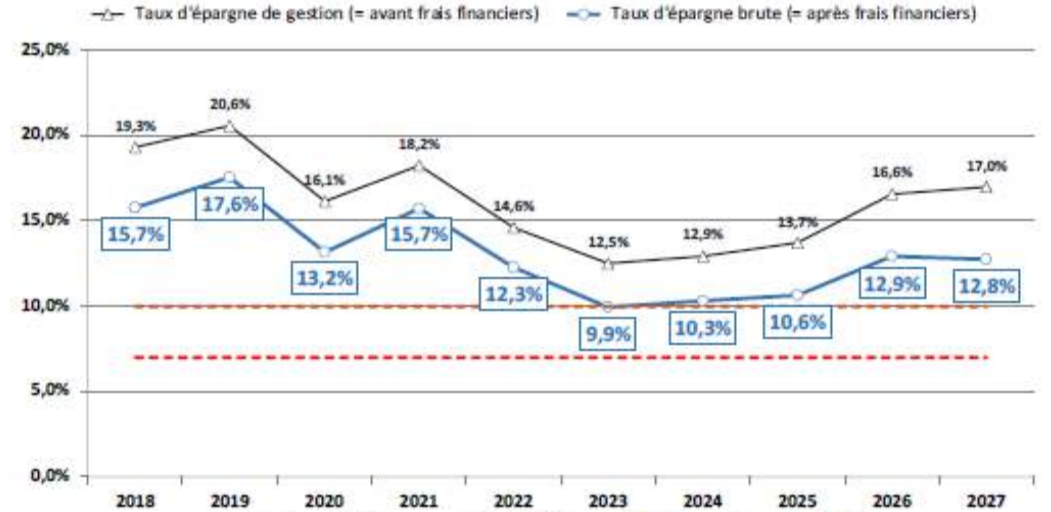
- Le taux d'épargne brute se situe au-dessus du seuil d'alerte de 7% mais la capacité de désendettement n'excède pas 12 ans
- L'épargne brute reste à un niveau modéré

Sur le périmètre consolidé (Budget Principal + Budget Transports) après phasage des investissements de 41 M€/an à 35 M€/an

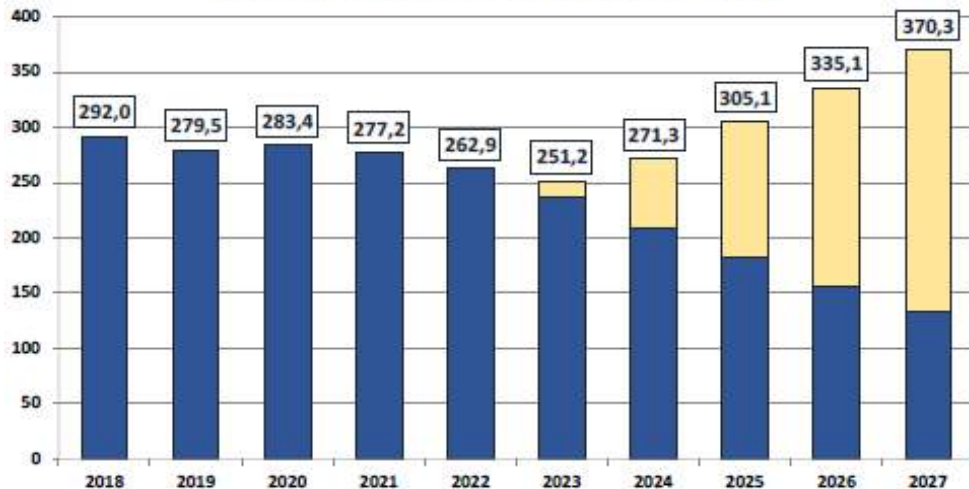
Evolution de l'épargne brute consolidée (budget principal + budget transports, en M€)



Evolution des taux d'épargne consolidés (budget principal + budget transports, en % des RRF)

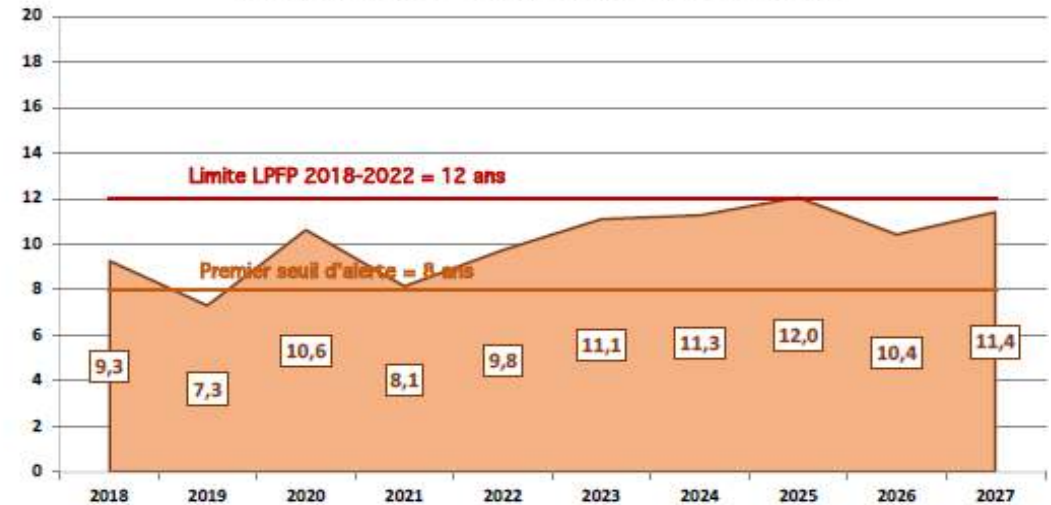


Dettes consolidées au 31/12 (budget principal + budget transports, en M€)



CABINET MICHEL KLOPFER
CONSULTANTS FINANCES LOCALES

Evolution de la capacité de désendettement consolidé (budget principal + budget transports, en années)



La préservation du niveau d'épargne

- Les projections 2023 en dépenses réelles de fonctionnement tous budgets confondus sont anticipées entre 332 M€ et 336 M€ entre 242 M€ et 245 M€ sur le seul budget principal

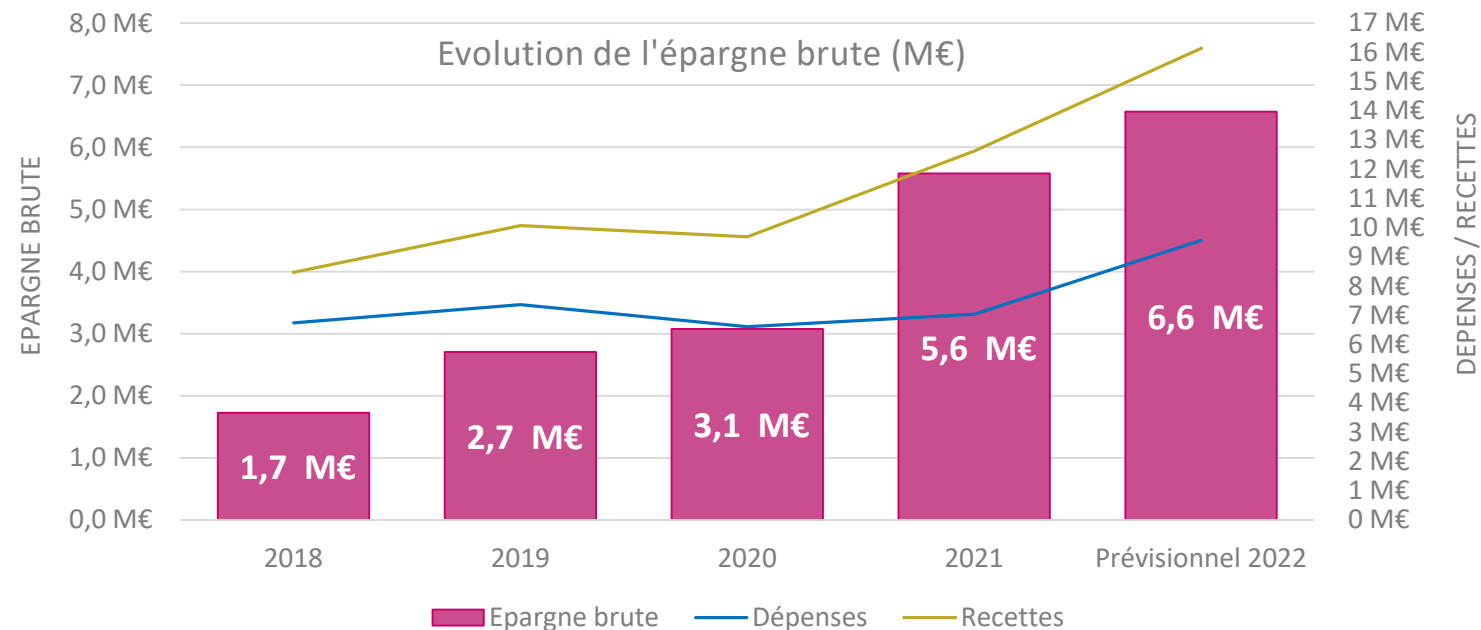
	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Evolution prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement tous budgets (à périmètre constant)	307,7 M€	336,0 M€	340,6 M€	343,3 M€	346,0 M€	348,7 M€

- Les impacts budgétaires massifs de l'évolution des prix de l'énergie imposent d'identifier une épargne complémentaire de 4 à 6 M€ à travers la recherche d'économies et de redéploiement notamment sur le niveau de subventionnement et par une réflexion approfondie à mener sur une optimisation des recettes
- L'activation de ces leviers s'avèrera nécessaire pour préserver notre niveau d'épargne

6. Les enjeux et orientations du budget du chauffage urbain

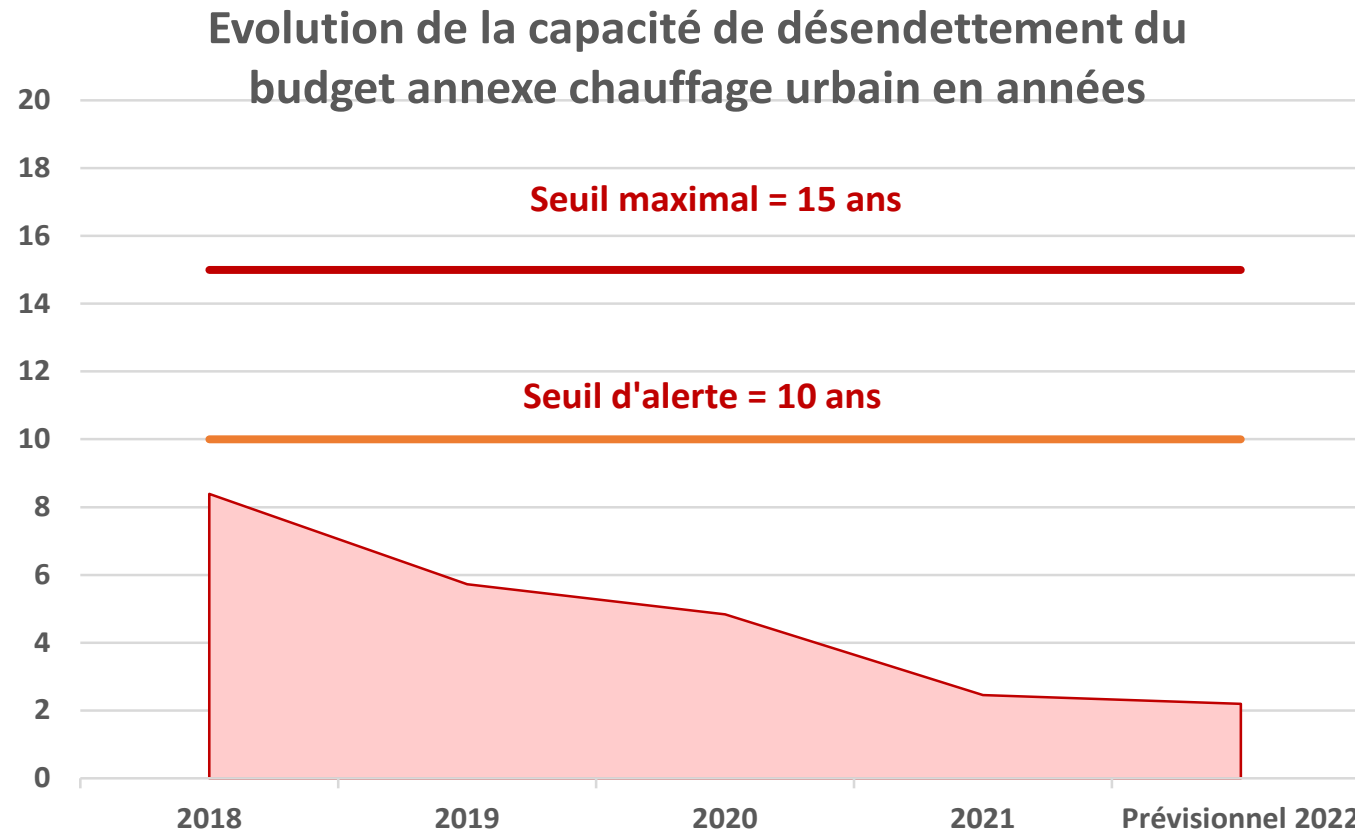
Une épargne en hausse : tarifs d'électricité et volumes de vente en hausse

- L'épargne brute a progressé depuis 2019 suite au raccordement du GHRMSA et en cohérence avec la situation actuelle sur le cours des énergie. Elle est attendue entre 5 et 7 M€ en 2022 avec un marché du gaz sur 2 ans qui stabilise nos dépenses 2021 et 2022 alors que les recettes de vente de chaleur sont dynamiques
- Le stock de quotas de gaz à effet de serre a profité d'une conjoncture favorable pour être reconstitué à hauteur de 4,6 M€ et couvrir les besoins à fin 2024
- La nature de l'activité de ce budget nécessite de lourds investissements qui se traduisent par un contrainte d'équilibre budgétaire forte du fait du poids des dotations aux amortissements



Une capacité de désendettement en amélioration

- Les dépenses d'équipement devraient s'établir autour de 3,4 M€ liés au raccordement du quartier Bel Air au réseau de l'Illberg et à divers travaux de maintenance
- Le niveau d'épargne brute permet un recours à l'emprunt limité (encours de dette de 14,4 M€ à fin 2022). La capacité de désendettement ressort à 2,2 années, à distance du seuil d'alerte.



Un budget 2023 qui intègre une explosion du coût des énergies

- **A la date de réalisation du document les dépenses de fonctionnement sont projetées de la manière suivante :**
 - **dépenses énergétiques qui explosent** (+30% sur le bois, +100% à 200% sur l'électricité, +250% à +650% sur le gaz)
 - **masse salariale intégrant la revalorisation du point d'indice et le recrutement d'un chef de projet**
 - **autres achats, prestations de services et frais financiers stables**
- **Le produit des ventes de chaleur et d'électricité à un niveau élevé (+200% comparativement à une situation de stabilité des marchés) corrélé à la forte volatilité des prix des énergies avec perspective d'un ajustement tarifaire pour répondre aux exigences d'équilibre budgétaire**
- **En investissement : près de 1 M€ de dépenses d'équipement anticipées en 2023 : travaux de renouvellement et maintenance du réseau et l'achèvement des paiement de travaux de raccordement Bel Air**

7. Les enjeux et orientations du budget de l'eau

Une élaboration budgétaire basée sur des ratios financiers solides à fin 2021

- **Loi Notré du 7 août 2015 : transfert de la compétence eau à m2A au 1^{er} janvier 2020. La compétence a été exercée par les communes et syndicats par voie de délégation pendant 2 ans dans le cadre du dispositif de gestion existant**
- **Au 1^{er} janvier 2023 : portage des dotations nécessaires à l'exercice de la compétence eau par le budget annexe de l'eau m2A directement**
- **La compilation des données issues des comptes administratifs 2021 fait ressortir une situation financière agrégée saine :**
 - un taux d'épargne brute de 19% (alerte sous 10%)
 - un stock de dette modéré à 14 M€
 - une capacité de désendettement de 1,5 ans (alerte au-dessus de 10 ans)
- **Il intègre une hausse globale de l'énergie de 9%, la revalorisation du point d'indice des agents composant la régie et les besoins nouveaux de la régie communautaires**
- **Au regard des éléments budgétaires rétrospectifs, le budget annexe avoisinera 50 à 52 M€ en fonctionnement, 21-23 M€ en investissement, un encours de dette plafonnant à 16 M€ et une capacité de désendettement inférieure à 3 ans**

8. Les priorités 2023

L'Agglomération traverse, comme toutes les collectivités, une crise énergétique et financière sans précédent

Dans ce contexte, nous devons veiller à contenir et optimiser nos dépenses de fonctionnement, tout en garantissant un service de qualité aux habitants et entreprises du territoire, ainsi que des conditions de travail valorisantes pour nos agents, et en maintenant un certain niveau d'investissement, l'Agglomération étant un acteur économique majeur du territoire

Accompagner nos 39 communes membres est également prioritaire dans ce contexte dégradé et incertain

Nos 4 ambitions du projet de territoire approuvé par le Conseil d'Agglomération le 22 novembre 2021 s'inscrivent plus que jamais dans cette actualité, en mettant au cœur de notre action :

- la sobriété et la production énergétiques,**
- le développement économique de nos entreprises,**
- les services à la population qui a plus que jamais besoin de notre soutien,**
- le développement de partenariats, coopération pour faire naître de l'intelligence collective et de la mutualisation de moyens sur le territoire de demain**

NB : les chiffres indiqués correspondent aux propositions d'inscription budgétaire pour 2023 (chiffres TTC)

Un territoire de nouvelle donne environnementale

Plan Climat Air Energie Territorial : approbation et mise en œuvre

Fonds climat nouvelle donne environnementale : 2 M€ pour les projets des communes en lien avec le contexte de hausse des prix énergétiques

Poursuite des études pour la mise en œuvre du projet réseau de chaleur : 100 000 € d'étude de faisabilité et d'accompagnement juridique puis portage par la future société de projet à hauteur de 5 M€ sur 3 ans

Développement des mobilités : bus au gaz et station GNV (gaz naturel véhicule) : 3,6 M€, pistes cyclables : 1,2 M€, installation de bornes de recharge électrique via un appel à initiatives privées, poursuite du projet de cité du vélo, verdissement de la flotte, développement des projets hydrogène

Collecte de déchets : mise en œuvre du nouveau marché de collecte des ordures ménagères

Un territoire de nouvelle donne environnementale

Développement d'un écosystème multi-énergies, décarbonné et résilient : programme Blue Industrie SA 2023

- **Accompagnement des trois grandes plateformes industrielles (Weurope, Stellantis, ZIMR) dans les transitions industrielles, énergétiques et environnementales (AAP en cours)**
- **Développement d'un écosystème hydrogène (production, réseaux avec GRT GAZ, stations multiénergies Autoport, usages mobilités et industriels)**
- **Déploiement des réseaux de chaleur auprès des industriels : études et recherche de co-financements récupération de chaleur fatale industrielle**
- **Lancement étude sur l'optimisation et revalorisation des eaux industrielles de refroidissement pour alimenter les canaux d'irrigation (Etat/CEA)**

Un territoire d'accueil dynamique

Poursuivre l'accompagnement de l'entreprise Stellantis dans son développement

Faire de l'optimisation foncière du site Stellantis une opportunité de développement du Sud Alsace

Poursuivre les réflexions engagées sur les sujets de réseau de chaleur, de mobilité et d'attractivité RH

Transformer le site industriel de la Fonderie en village de l'innovation via :

- la construction de Quatrium et de Technistub : 3 400 000 € et 680 000 €
- le développement de l'extension de KM0
- l'aménagement des espaces publics et du parking silo : 50 000 € et 234 000 €

Développer le site tertiaire de la gare :

- en aménageant le secteur Ouest
- en édifiant un nouveau parking : 500 000 €

Construire l'avenir économique de m2A en établissant un schéma directeur de développement et de programmation des zones d'activités :

- en l'inscrivant comme élément structurant du PLUi,
- en développant la signalétique de nos ZAC

Un territoire d'accueil dynamique

Un développement économique durable, novateur et performant : poursuite des travaux d'extension du parc expo

Affirmer l'agglomération comme un territoire d'enseignement supérieur et de formation :

- soutenir l'UHA dans le cadre du CPER et au travers d'une convention établie avec cette entité,
- restructurer des ensembles immobiliers (UHA, CROUS) : 200 000 € par projet,
- soutenir les projets de recherche et le développement du Campus métier et qualification (CMQ) industrie du futur et numérique (100 000 €/5ans)

Adapter notre urbanisme aux enjeux environnementaux et aux nouvelles nécessités alimentaires :

- élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal
- mise en œuvre du règlement local de publicité intercommunale

Développer une identité territoriale :

- déploiement du schéma stratégique de développement muséographique et touristique
- montée en puissance de l'agence d'attractivité

Un territoire d'accueil dynamique

Conforter et développer nos écosystèmes d'accueil et d'attractivité :

- Idf et numérique : Quatrium : Fablab technistub
- Matériaux : Campus matériaux (Illberg : UHA, IFTH, Pole textile)
- Medtech : IRHT, Cellprothera avec le GRHMSA, UHA, centre de réadaptation

Affirmer l'agglomération comme un Pôle d'affaires international sur nos secteurs stratégiques : Salon Be 4.0, Supply-chain, Adn Business...

Renouveler et développer une offre foncière et immobilière en lien avec les besoins sectoriels identifiés et avec les objectifs de la loi climat et résilience

Accroître la notoriété touristique du territoire et renforcer les offres :

- parc zoologique et botanique : poursuite du projet horizon Afrique (14M€) pour une ouverture en 2024

Soutenir et accompagner l'activité physique et l'excellence sportive :

- asseoir m2A comme une destination sportives de haut niveau en soutenant les communes dans le processus de labellisation « Terre de Jeux »
- excellence sportive : favoriser l'accueil d'événements sportifs nationaux ou internationaux

Un territoire solidaire au service de tous ses habitants

Poursuivre la production de près de 400 logements locatifs sociaux sur le territoire par an : 300 000 € sur fonds propre et 1 M€ crédits délégués Etat :

- assurer une production de logements neufs
- soutenir le parc privé et social existant
- soutenir le renouvellement urbain (ANRU) : 750 000 €

Soutenir les copropriétés en difficulté en favorisant notamment leur rénovation énergétique : 130 000 €

Rénover, réhabiliter et concevoir des équipements de haute qualité en visant la réduction des consommations énergétiques (décret tertiaire)

- organiser et optimiser le patrimoine : travaux d'isolation du Centre sportif régional Alsace, remplacement d'éclairages à la patinoire

Un territoire solidaire au service de tous ses habitants

Conforter les services en synergie avec les communes :

- Offre périscolaire : poursuite des travaux en cours et/ou réalisation de nouveaux projets : Mulhouse Victor Hugo : 518 374 €HT, Illzach Jonquilles : 941 855€HT, Lyautey Riedisheim : 1 325 666 €HT, Staffelfelden Cité : 552 136 €HT, Wittelsheim : 1 130 952 €HT, Mulhouse Peupliers (Côteaux) : 671 977 €HT, Mulhouse Camus (Côteaux) : 572 820 €HT, Baldersheim : 279 685 €HT, Lutterbach : 923 886 €HT, Wittenheim Centre : 500 000 €TTC (portage m2A)
- **Prise en charge de l'augmentation du prix d'achat des repas**
- **Offre petite enfance** : multi-accueil Grande Ourse Illzach 1 799 544 €TTC et multi-accueil La Ribambelle Pfastatt : 500 000 €TTC (portage m2A)
- **Distribution aux enfants de 360 000 goûters/an soit 2 600 servis/jour : 217 k€**
- **Renforcer l'éducation à la citoyenneté** : 104 k€ de fonctionnement et 2 000 € d'investissement
- **Soutenir la parentalité en construisant le projet de la maison des parents**
- **Diversifier les offres du bibliobus** : développement d'animations
- **Accompagner les politiques du handicap et de l'insertion**
- **Elaborer la nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance**

Un territoire d'équilibre et de coopération

Développer les coopérations :

- étendre les partenariats avec les intercommunalités du Haut-Rhin sur les problématiques partagées,
- mettre en œuvre le service commun de secrétariat de mairie itinérant

Fédérer les acteurs locaux autour de la Maison du Territoire :

- faire de la Maison du Territoire, un lieu de travail collaboratif

Faire évoluer nos modes de fonctionnement pour déployer le projet de territoire :

- remettre le citoyen au cœur des dispositifs de participation : un conseil de développement actif et engagé (expérimentation de la saisine citoyenne)

Accélérer la digitalisation des services communaux et intercommunaux :

- développer la plate-forme e-services pour proposer un bouquet de services en ligne en lien avec le renouvellement du marché prévu en 2023 en associant les communes

Un territoire d'équilibre et de coopération

Faire évoluer nos modes de fonctionnement pour déployer le projet de territoire :

- **Déployer les fonctions ressources de la collectivité au service du Projet de Territoire :** moyens généraux, communication interne, système d'information géographique
- **Limiter la croissance du coût des ressources humaines tout en donnant aux services les moyens nécessaires à leur fonctionnement :** effets de la revalorisation du point d'indice, nécessaire réduction du taux de vacance des postes
- **Mettre en œuvre le plan de charges en matière de système d'information**
- **Renforcer la formation**, notamment dans le domaine du numérique
- **Développer des outils et méthodes de travail transversaux et une culture commune du management**

9. Conclusion

Une épargne complémentaire pour préserver les fondamentaux budgétaires

- Sur la période 2023-2027, m2A a pour objectif de préserver sa situation financière tout en poursuivant le programme d'investissement ambitieux du Projet de Territoire
- Ces objectifs doivent intégrer des contraintes inédites et une grande incertitude financière sur :
 - le cours des énergies et matières premières et d'éventuelles mesures pour alléger leur impact budgétaire pour les collectivités
 - le niveau des ressources fiscales et recettes de fréquentation des transports
 - les impacts d'une contribution au redressement des finances publiques dès 2023
- **A la date de réalisation du rapport, la préservation des fondamentaux budgétaires exige la recherche d'une épargne brute supplémentaire de 4 à 6 M€ par an dès 2023**
- Pour répondre à ces enjeux, l'équilibre du budget 2023 oblige à :
 - s'appuyer sur le plan de sobriété énergétique pour contenir les évolutions tarifaires
 - réinterroger la pertinence du niveau de subventionnement
 - poursuivre la maîtrise de la masse salariale
 - réexaminer le phasage des investissements
 - intensifier la recherche de cofinancements
 - envisager un ajustement de la fiscalité



MERCI

DE VOTRE ATTENTION